

PARTENARIAT RBM POUR EN FINIR AVEC LE PALUDISME

Processus de nomination et de sélection des membres du Conseil d'administration du Partenariat RBM

Contexte

Depuis 1998, le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme (anciennement appelé Roll Back Malaria) est l'un des piliers centraux de la lutte mondiale contre le paludisme. Au cours des 20 dernières années, des avancées considérables ont été réalisées en matière de réduction de la morbidité et de progression vers l'élimination du paludisme.

Depuis 2000, nos efforts de solidarité à l'échelle mondiale nous ont permis de réaliser des progrès historiques dans la lutte contre le paludisme : environ 7,6 millions de vies ont été sauvées et plus de 1,5 milliard de nouvelles infections au paludisme ont pu être évitées, mettant le monde sur la voie de l'élimination définitive de la maladie. Le Partenariat RBM étant une plateforme mondiale multisectorielle de coordination des actions de lutte contre le paludisme, il est essentiel pour atteindre les objectifs et les jalons ambitieux de réduction et d'élimination du paludisme à l'horizon 2025 et 2030, ainsi que les objectifs de développement durable.

En 2016, à l'issue d'une période de vaste consultation de deux ans et d'un examen réalisé par le Conseil d'administration, le Partenariat RBM a mis en place une nouvelle structure plus solide mettant à profit les compétences, l'énergie et l'efficacité remarquables de ses nombreux partenaires, dans le but d'entrer plus fermement dans une nouvelle ère et de créer une dynamique d'élimination du paludisme. Le Partenariat RBM a nommé un nouveau Conseil d'administration, lequel constituera l'élément central de ce changement de gouvernance. Celui-ci est composé de membres sélectionnés pour apporter des niveaux de compétences et d'expérience accrus à un niveau décisionnel élevé, ainsi que de représentants de l'ensemble du Partenariat, notamment de pays touchés par le paludisme, du secteur privé, d'entités œuvrant dans d'autres secteurs que la santé et la lutte contre le paludisme, de la société civile et de bailleurs de fonds. La liste des membres actuels du Conseil d'administration est disponible à l'adresse suivante : <https://endmalaria.org/fr/%C3%A0-propos-de-nous/gouvernance/conseil-dadministration>.

Lors de sa 16^e réunion qui s'est tenue en décembre 2020, le Conseil d'administration a convenu de lancer un processus visant à identifier les personnes appropriées afin de mettre en œuvre la politique de rotation du Conseil d'administration approuvée en novembre 2017. L'objectif consiste à nommer trois nouveaux membres en mai 2021 et un autre en novembre 2021. Les membres du Conseil d'administration sont choisis en fonction de leurs compétences et capacités individuelles, de leurs réseaux personnels et organisationnels et de leur engagement envers le Partenariat. Afin de préserver la diversité du Conseil d'administration comme stipulé dans le Règlement intérieur du Partenariat RBM, les candidatures provenant de régions endémiques sont particulièrement encouragées. L'objectif est qu'au moins la moitié des membres du Conseil d'administration vienne de pays et de régions touchés par le paludisme. Cette année, les candidatures provenant des régions de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes sont aussi particulièrement encouragées pour que la composition du Conseil d'administration reflète la portée mondiale du paludisme.

Ce document présente le processus de nomination et de sélection des membres du Conseil d'administration du Partenariat RBM.

La date limite de réception des candidatures est le **vendredi 12 mars 2021**.

Le processus de nomination et de sélection se terminera le **vendredi 30 avril 2021**.

Le formulaire de candidature est à l'**annexe 1**.

Présentation des conditions d'éligibilité, des compétences requises et des critères de sélection

Admissibilité

Est admissible au Conseil d'administration toute personne travaillant dans le domaine de la santé ou du développement au niveau mondial, ou ayant une expérience appréciable dans ces domaines, dans les secteurs tant public que privé, et engagée en faveur de la vision du Partenariat RBM. Les membres du Conseil d'administration du Partenariat RBM doivent être des chefs de file reconnus dans la communauté internationale de la lutte contre le paludisme ou des personnes capables de garantir la reconstitution constante des ressources des mécanismes du Partenariat ou des activités mondiales de lutte contre le paludisme.

Compétences et expérience requises

Le Règlement intérieur du Partenariat RBM (section 4.3.4) stipule que les membres du Conseil d'administration doivent pouvoir démontrer les compétences suivantes :

- ✓ Une compréhension approfondie des principes et des valeurs fondamentales du Partenariat, ainsi qu'un engagement personnel en faveur de ceux-ci, et de la concrétisation de la vision du Partenariat.
- ✓ Être reconnu(e) comme un chef de file dans le domaine de la santé ou du développement au niveau mondial, tout en jouissant de la compréhension et des connaissances nécessaires pour contribuer à orienter la direction stratégique globale du Partenariat.
- ✓ Une connaissance approfondie des questions relatives au paludisme, à la santé ou au développement international(e) et au financement du développement.
- ✓ Un leadership fort et des compétences de gestion.
- ✓ La capacité à jouer le rôle d'ambassadeur/drice ou de défenseur/se ainsi qu'à représenter le Partenariat à un niveau élevé (par exemple, représenter un point de vue plus large, disposer d'un pouvoir décisionnel au sein de son organisation).
- ✓ Expérience au sein d'un environnement multiculturel.
- ✓ Expérience au sein de partenariats et d'organes de gouvernance, et aptitude et capacité à constituer de larges réseaux en toute efficacité.
- ✓ Approche de facilitation et de consultation ; approche diplomatique associée à des compétences en matière de politiques et de stratégies.
- ✓ Accès aux infrastructures de communication nécessaires pour s'acquitter efficacement de son rôle de membre du Conseil d'administration (par exemple, téléphone, fax, courrier électronique et téléphone mobile).

- ✓ Maîtrise suffisante de l'anglais ou du français en tant que langue de travail, à l'écrit et à l'oral.

Par ailleurs, conformément aux objectifs du nouveau Plan stratégique du Partenariat RBM pour la période 2021-2025 et aux rôles et responsabilités du Conseil d'administration, il est vivement recommandé de nommer des candidat(e)s doté(e)s des compétences supplémentaires suivantes ou d'une expertise dans les domaines suivants :

- ✓ Gestion financière et mobilisation de ressources dans le contexte de la santé ou du développement au niveau mondial.
- ✓ Plaidoyer de haut niveau en matière de politique et de développement et compétences diplomatiques éprouvées.
- ✓ Expérience multisectorielle dans des domaines pouvant être liés à la lutte contre le paludisme, comme l'agriculture, l'éducation, l'industrie pharmaceutique et les technologies de l'information et de la communication.
- ✓ Expérience dans le secteur privé.

Engagement des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Ils doivent assister à des réunions et s'engager à consacrer un temps adéquat à la préparation de ces réunions.

Critères de sélection

Le Conseil d'administration s'efforce de diversifier les origines, les secteurs et les compétences de ses membres afin de refléter la portée du Partenariat, en accordant une attention particulière aux pays touchés par le paludisme. Pris dans leur ensemble, les membres du Conseil d'administration doivent représenter un réseau qui dépasse le champ du paludisme, soit du fait de leurs caractéristiques individuelles, soit du fait des organisations auxquelles ils appartiennent. Les candidats doivent être issus du secteur de la lutte contre le paludisme et des communautés multisectorielles connexes, notamment d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et de la société civile, du secteur privé, de bailleurs de fonds (organisations gouvernementales, multilatérales ou philanthropiques privées), et d'institutions du monde universitaire et de la recherche.

Les candidats peuvent répondre à plus d'un des critères susmentionnés stipulés dans le Règlement intérieur du Partenariat RBM. Si les candidatures reçues sont appropriées sur le plan individuel mais que, prises collectivement, elles ne répondent pas aux critères susmentionnés, le Comité de sélection du Conseil d'administration peut choisir des membres en se rapprochant le plus possible des critères.

Processus de nomination et de sélection

Les candidats au Conseil d'administration peuvent être proposés par des partenaires ou des membres du Conseil d'administration en exercice. Toute personne est encouragée à proposer sa propre candidature si elle dispose des compétences et de l'expérience requises, et si elle est disposée à consacrer le temps nécessaire à cette fonction. Toute candidature précédemment déposée sera examinée sous réserve de répondre aux critères de sélection arrêtés.

Le formulaire de candidature figure à l'**annexe 1**. Les candidatures doivent être envoyées au service des affaires du Conseil d'administration du Partenariat RBM à l'adresse suivante : BoardAffairs@endmalaria.org.

Lorsqu'ils proposent des candidats, tous les individus et tous les partenaires et groupes doivent dûment tenir compte des critères susmentionnés et veiller à ce que tous les candidats proposés :

- a) acceptent que leurs noms soient proposés ;
- b) soient prêts à siéger au Conseil d'administration et à assister à toutes les réunions, soit en personne, soit en visio ou téléconférence ;
- c) reconnaissent que leur nom est simplement proposé et que leur sélection est soumise aux recommandations du Comité de sélection et à l'approbation de la totalité des membres du Conseil d'administration.

Le Comité de sélection, qui est un sous-comité du Conseil d'administration, examinera les candidatures et recommandera les candidats appropriés pour pourvoir les postes vacants du Conseil d'administration.

Calendrier du processus de sélection

- i) Avant le 8 février 2021** : publication de l'appel à nominations officiel sur le site Internet du Partenariat RBM : <https://endmalaria.org/>
- ii) 12 mars 2021** : clôture de l'appel à nominations.
- iii) Semaine du 22 mars 2021** : réunion du Comité de sélection afin d'examiner les candidatures et de convenir de recommandations à l'intention de la totalité des membres du Conseil d'administration.
- iv) Semaine du 5 avril 2021** : le Conseil d'administration examine les recommandations formulées par le Comité de sélection et nomme officiellement les nouveaux membres du Conseil d'administration.
- v) 6-7 mai 2021** : les nouveaux membres du Conseil d'administration assistent à la 17^e réunion du Conseil d'administration en tant qu'observateurs, et prennent leurs fonctions immédiatement après la réunion.

Informations et assistance

Pour toute question relative au processus de nomination ou à tout autre aspect du processus de sélection des membres du Conseil d'administration du Partenariat RBM, contacter le service des affaires du Conseil d'administration à l'adresse suivante : BoardAffairs@endmalaria.org.

* * *

Annexe 1 :

Formulaire de candidature au Conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme

Personne proposant la candidature :

<i>Nom :</i>		
<i>Fonction actuelle et organisme d'affiliation :</i>		
<i>Coordonnées :</i>	<i>Adresse électronique :</i>	
	<i>Téléphone :</i>	

Candidat(e) proposé(e)

<i>Nom :</i>		
<i>Fonction actuelle et organisme d'affiliation :</i>		
<i>Genre :</i>		
<i>Pays / région d'origine :</i>		
<i>Coordonnées :</i>	<i>Adresse électronique :</i>	
	<i>Téléphone :</i>	

Le/la candidat(e) proposé(e) a-t-il/elle :

1. <i>été informé(e) des critères de nomination au Conseil d'administration ?</i>	Oui/Non
2. <i>compris que sa nomination n'entraînera pas automatiquement sa sélection ?</i>	Oui/Non
3. <i>accepté que son nom soit proposé ?</i>	Oui/Non

Qualifications du/de la candidat(e) proposé(e) :

Quelles expériences et compétences souhaitées le/la candidat(e) proposé(e) apporterait-il/elle au Conseil d'administration du Partenariat :

Expérience et compétences	Oui/Non	Expliquer brièvement en quoi le/la candidat(e) démontre ces compétences
<i>Une compréhension approfondie des principes et des valeurs fondamentales du Partenariat, ainsi qu'un engagement personnel en faveur de ceux-ci, et de la concrétisation de la vision du Partenariat.</i>	Oui/Non	
<i>Être reconnu(e) comme un chef de file dans le domaine de la santé mondiale ou du développement, en étant doté(e) de la compréhension et des connaissances nécessaires pour contribuer à orienter la direction stratégique globale du Partenariat.</i>	Oui/Non	
<i>Une connaissance approfondie des questions relatives au paludisme, à la santé ou au développement international(e) et au financement du développement.</i>	Oui/Non	
<i>Un leadership fort et des compétences de gestion.</i>	Oui/Non	

Expérience et compétences	Oui/Non	Expliquer brièvement en quoi le/la candidat(e) démontre ces compétences
<i>Être capable de jouer le rôle d'ambassadeur/drice ou de défenseur/se ainsi que de représenter le partenariat à un niveau élevé</i>	Oui/Non	
<i>Expérience au sein d'un environnement multiculturel.</i>	Oui/Non	
<i>Expérience au sein de partenariats et d'organes de gouvernance, et aptitude et capacité à constituer de larges réseaux en toute efficacité.</i>	Oui/Non	
<i>Approche de facilitation et de consultation ; approche diplomatique associée à des compétences en matière de politiques et de stratégies.</i>	Oui/Non	
<i>Accès aux infrastructures de communication nécessaires pour s'acquitter efficacement de son rôle de membre du Conseil d'administration (par exemple, téléphone, fax, courrier électronique et téléphone mobile).</i>	Oui/Non	

<i>Expérience et compétences</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Expliquer brièvement en quoi le/la candidat(e) démontre ces compétences</i>
<i>Maîtrise suffisante de l'anglais ou du français en tant que langue de travail, à l'écrit et à l'oral.</i>	Oui/Non	

Résumé

En 500 mots maximum, présentez toute raison supplémentaire expliquant pourquoi vous pensez que la personne proposée est un(e) candidat(e) approprié(e) pour le Conseil d'administration du Partenariat :

Les formulaires de candidature dûment remplis doivent être envoyés au service des affaires du Conseil d'administration du Partenariat RBM à l'adresse suivante : BoardAffairs@endmalaria.org.

* * * * *